



Conservatoire National à Rayonnement Régional

"Pierre Barbizet"

MUSIQUE - ART DRAMATIQUE

Directeur : Philip BRIDE

CONCOURS D'ENTREE

ELECTROACOUSTIQUE

APTITUDES DES CANDIDATS

Le programme d'enseignement de la classe d'électroacoustique, ne s'adresse pas, pour le moment, à de jeunes enfants.

L'âge d'entrée est fixé à seize ans minimum.

Il n'est pas demandé de connaissances particulières dans le domaine de l'électroacoustique, en revanche les candidats doivent pouvoir justifier (au choix) :

- D'une pratique musicale conséquente
- D'une pratique d'une activité de création (ex : en arts plastiques)
- D'une pratique de réalisation dans le domaine du son (ex : réalisation radiophonique)

PROGRAMME DES COURS

L'objectif de cette classe est *la pratique de la composition musicale à partir de technologies actuelles* (enregistrement, micro informatique, techniques de synthèse...)

Dans cette optique l'apprentissage de la maîtrise de ces technologies st orienté exclusivement vers la *pratique de la composition*. Même si la pratique de la musique électroacoustique peut être une excellente chose en prévision d'un concours d'entrée dans une école d'ingénieur du son (par exemple), l'apprentissage des technologies électroacoustiques n'est pas suffisamment spécialisé pour constituer à lui seul une formation.

La durée des études se fait sur 4 ou 5 ans. A la fin de leurs études, dans la classe, les étudiants peuvent concourir pour l'obtention d'une Mention TRES-BIEN.

Les cours hebdomadaires se font en petits groupes (durée 3 h).

Les étudiants doivent fournir un travail personnel hebdomadaire, dans un studio au C.N.R.R
La durée nécessaire pour ce travail hebdomadaire est de 4 h minimum.

Parallèlement aux cours de la classe de Musique électroacoustique proprement dites, il est demandé aux étudiants (à moins bien sûr de pouvoir justifier d'équivalences) de suivre un cours d'Histoire de la Musique du XX^{ème} et un cours de mise à niveau Formation Musicale.

Philip BRIDE